

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2016**

Avant d'ouvrir la séance extraordinaire du conseil de la MRC du 9 septembre 2016, Mme Sonia Paulus confirme que l'avis de convocation a été transmis par Mme Nicole Loiselle, directrice générale, à tous les membres du conseil et cela conformément à la Loi.

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de Mme Sonia Paulus, préfète et mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Étaient absents à l'assemblée ordinaire

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
M. Denis Lavigne, maire de Saint-Placide

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente

Advenant 9h15, Mme la Préfète déclare la séance extraordinaire ouverte.

RÉSOLUTION 2016-199

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pascal Quevillon APPUYÉ par Denis Gravel et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de la rencontre
2. Structure organisationnelle de la MRC
3. Dotation au service du développement économique
4. Tourisme Basses-Laurentides
5. Période de questions
6. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-200

DOTATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC accepte l'offre de service du Groupe Humanova pour l'accompagner dans le cadre du processus de dotation en vue de combler le poste de directeur du service économique pour un montant ne pouvant excéder 10 000 \$ taxes incluses.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les effets nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la Préfète déclare la période de questions ouverte.

N'ayant pas de question, la Préfète déclare la période de questions close.

RÉSOLUTION 2016-201

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 9 SEPTEMBRE 2016

Le contenu de l'ordre du jour étant épuisé et ADVENANT 9h50.

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU;

QUE la présente assemblée spéciale soit levée.

ADOPTÉE

Mme Sonia Paulus

Préfète

Mme Nicole Loiselle

Directrice générale